

Ligue de hockey *OLDTIMERS* - Fort St-Jean

RÈGLEMENTS 2007-2008

1. **Lancers frappés/mise en échecs :**

- Les lancers frappés sont permis, mais les mises en échecs sont interdites ;

2. **Pénalités :**

- 3^{ième} pénalité dans une même partie : expulsion de la partie et extrême inconduite entraînant un match de suspension ;

3. **Bagarre :**

- Un joueur qui se bat : Expulsion de la ligue automatique
- Un joueur qui donne un coup poing avec ou sans gant : 1 match de suspension ; 3 matchs (2^e offense) ; Expulsion de la ligue (3^e offense)
- Toute extrême inconduite de partie : 1 match de suspension ; 3 matchs (2^e offense) ; Expulsion de la ligue (3^e offense)

4. **Tentative de blessure :**

- Un joueur qui tente d'en blesser un autre : 5 parties de suspension ;
- 2^{ième} infraction : expulsion de la ligue sans remboursement ;

5. **Violence et conduite anti-sportive :**

- Malgré les règlements susmentionnés, le Comité des capitaines et /ou le commissaire pourront sanctionner de la façon suivante tout geste de violence ou de conduite anti-sportive, que celui-ci ait ou non été pénalisé lors d'une partie :

- 1^{ère} sanction : avertissement au joueur qu'il pourra être expulsé de la ligue sans remboursement et suspension selon la gravité du geste à la discrétion du Commissaire.

- 2^{ième} sanction : expulsion de la ligue sans remboursement ;

6. **Autres règlements de discipline :**

- Les autres règlements du hockey sur glace s'appliquent (Hockey Québec).
- Un remplaçant qui se mérite une suspension est automatiquement suspendu pour le reste de la saison.
- Seuls les capitaines ont l'autorité de s'adresser aux arbitres ou au commissaire pour toute question relative au bon fonctionnement du match ou de la ligue.
- Le comité des capitaines et le commissaire ont dressé une liste de joueurs marqués dès le début de la saison. Ces joueurs marqués, n'ont pas la clémence disciplinaire des autres et peuvent se voir indiquer la porte de sortie plus rapidement si une situation problématique survient pendant un match. Les arbitres ont accès à cette liste.

8. **Pointage :**

- Le système de pointage suivant sera utilisé pour déterminer le classement des équipes : Le même système de pointage s'appliquera en séries éliminatoires.
 - 2 points par période gagnée ;
 - 1 point par période nulle ;
 - 2 points par partie gagnée ;
 - 1 point par partie nulle ;
 - 1 point par période sans punition ;
 - 1 point par partie sans punition ;
 - Les points sont cumulatifs ;

9. Séries éliminatoires :

- La formule des séries sera la suivante : les positions 1 et 2 au classement de la saison joueront 1 match contre l'équipe de 3^e place et un match contre l'équipe de 4^e place pour ensuite déterminer d'un nouveau classement pour le match de finale.
- Un joueur doit avoir joué 3 matchs (minimum) en saison régulière pour avoir droit de participer aux séries. Cette règle ne s'applique pas aux gardiens.
- La semaine de la finale, il n'y a qu'un match à l'horaire, donc pas de finale consolation.

10. Absences :

- Pour toute absence, un joueur doit communiquer directement avec le capitaine de son équipe (voir les coordonnées sur l'horaire).

11. Règlements de l'Aréna Fort St-Jean :

- Chaque joueur s'engage à respecter les règlements de l'Aréna Fort St-Jean, en particulier de ne pas apporter et consommer de la nourriture et de la boisson dans les vestiaires autres que celles vendues par les concessionnaires du Complexe sport Absolu. La cigarette est également interdite partout dans le Complexe sportif (incluant les vestiaires).
- La demie-visière ou visière complète est obligatoire dès l'entrée sur la glace des joueurs.
- Les joueurs doivent attendre que les portes de la surface soient fermées avant de sauter sur la glace.

12. Équilibre des équipes

- Après le sixième match, les capitaines se réuniront pour évaluer l'équilibre entre les équipes et apporter, le cas échéant, les correctifs requis ;
- Au début de janvier 2009, les capitaines se réuniront pour évaluer le niveau de violence des rencontres et, advenant un constat négatif, procéderont à la modification de la composition des équipes.
- Une liste de 15 joueurs plus un gardien de but devra être soumise et acceptée par le commissaire et le comité des capitaines avant le début de la saison. Cette liste pourra être modifiée seulement à la mi-saison lors de la rencontre des capitaines.

13. Paiements

- 2 versements sont exigés pour défrayer la saison 2007-2008. 225,00\$ pour le premier match le 12 septembre 2007 et un deuxième versement de 220,00\$ pour le 16 janvier 2008.
- **Le non-paiement de ces versements obligatoires entraîne la « non-participation » au match du jour par le joueur retardataire. L'équipe devra alors se débrouiller sans ce joueur fautif.**

14. Dernière minute

- Aucun changement de joueurs n'est permis lors de la dernière minute de chacune des périodes. Les arbitres n'accepteront que les changements « sur le Fly ».

15. Remplaçants

- Les remplaçants sont appelés par les capitaines et doivent respecter le calibre de la ligue. Si une équipe triche à outrance ce règlement, le commissaire pourrait faire perdre l'équipe fautive automatiquement.
- Les remplaçants doivent appartenir à la liste exclusive de l'équipe.
- Le capitaine peut outrepasser la liste de protection en trouvant un joueur non-protégé sans aviser le commissaire. Il doit le faire avec en tête le calibre de jeu et le calibre du joueur à remplacer.
- Aucun nouveau joueur ne peut également jouer dans la ligue de la Montérégie (comme régulier ou remplaçant)
- Les nouveaux joueurs (réguliers et remplaçants) doivent avoir au minimum 35 ans.